

Quand les ONG font la loi



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 02 décembre 2019

Après avoir instant envisagé de renvoyer des migrants en Libye, la France a finalement changé d'avis.

La France fait machine arrière. Alors que la ministre des Armées Florence Parly avait annoncé le don de six embarcations rapides, des semi-rigides Sillinger de 12 mètres, à la Libye, pour lutter contre l'immigration clandestine, elle est finalement revenue sur sa décision, rapporte notamment [20 minutes](#).

La France cède à la pression publique

« Si la cession a été un temps envisagée au bénéfice de la Libye, la ministre a finalement décidé de ne pas livrer les embarcations à cet Etat », explique le ministère des Armées dans un mémoire envoyé le 26 novembre dernier à la Cour administrative d'appel de Paris, saisie par huit ONG qui demandaient l'annulation de cette livraison. « Ainsi, les conclusions à fin d'annulation de la décision du ministère des Armées [...] ont perdu leur objet », peut-on aussi lire dans ce document cité par 20 minutes. « La situation en Libye ne permet pas de réaliser ce don d'embarcations », a confirmé le ministère dans la foulée. Une « victoire importante » pour les huit ONG qui criaient au scandale. « Grâce à la pression publique », cette décision doit « marquer un tournant dans les relations de la France avec la Libye en matière de politique migratoire », a fait valoir Lola Schulmann, chargée des questions migratoires chez Amnesty International, une des organisations qui avaient saisi la justice administrative en avril dernier. Pour les ONG plaignantes, en livrant ces embarcations, la France se serait rendue « complice officielle des crimes commis sur les personnes migrantes et réfugiées en Libye ».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.valeursactuelles.com/societe/sous-la-pression-dong-la-france-renonce-livrer-des-bateaux-aux-gar>